

REPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine-Sarzin (74270)</p>	<p>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Séance du vendredi 13 août 2021 Par suite d'une convocation en date du 22 juillet 2021, les membres composant le conseil municipal se sont réunis à l'espace Pierre Brand, le 13 août 2021 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Georges Canicatti, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 15 En exercice : 14 Présents : 12 Votants : 14 Délibération n°D_2021_08_13_13</p>	<p>Etaient présents : M. Georges Canicatti, Mme Anne-Marie Ceccon, M. Christophe Comé, M. Julien Langlois, Mme Pierrette Baton-Marechal, M. Marc Brunier, M. Louis Buda, M. Laurent Esteulle, Mme Josiane Masson, Mme Cécile Pakosz, M. Christophe Piazzoni ? M. Norbert Regard Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.</p> <p>Absents ayant donné procuration : Mme Carole Chen à Mme Anne-Marie Ceccon, M. Jean-Philippe Gecchele à M. Christophe Comé Absent excusé : / Absent : /</p> <p>Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme Pierrette Baton-Marechal est désignée pour remplir cette fonction.</p>

Objet : Avis du conseil municipal sur la modification du lieu du siège du bureau de vote électoral

Dans le cadre de la mise à jour annuelle de la liste des bureaux de vote et des emplacements d'affichage électoral du département, la commune a été invitée le 8 juillet 2021 par le Bureau de la Citoyenneté et des activités réglementées - Direction de la Citoyenneté et des activités réglementées - de la Préfecture de la Haute-Savoie à :

- modifier le site du bureau de vote et de l'emplacement de l'affichage électoral,
- ou à conserver la mairie comme bureau de vote et la place de la Mairie pour l'affichage.

L'absence de réponse au 16 août 2021 vaut reconduction des dispositions antérieures.

Les avantages de l'espace Pierre Brand comme bureau de vote ayant pu être appréciés lors des dernières élections départementales et régionales et notamment l'espace, le respect des distances et la praticité du parking, Monsieur le Maire propose de déplacer le bureau de vote et l'emplacement de l'affichage électoral à l'espace Pierre Brand au 1177, route de Contamine.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité et à mains levées, le conseil municipal décide de modifier le site du bureau de vote et l'emplacement de l'affichage électoral à l'espace Pierre Brand au 1177, route de Contamine à compter des prochaines élections.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

<p>Délibération certifiée exécutoire Compte tenu de sa télétransmission le : 19 AOÛT 2021 Et de la publication le : 19 AOÛT 2021</p>	<p>Extrait conforme au registre des délibérations. Fait à Contamine-Sarzin, le 19 AOÛT 2021 Le Maire, Georges CANICATTI</p>
--	--


